

Les collectifs de l'Aveyron rencontrent le Secrétariat Général de la préfecture de l'Aveyron

Communiqué des collectifs aveyronnais d'information sur les compteurs communicants

Cette réunion a eu lieu le mercredi 25 juillet 2018, et a duré 1h30.

Le secrétariat général de la préfecture a reçu une délégation des 8 collectifs anti Linky de l'ensemble de l'Aveyron, ainsi que le co-délégué Occitanie du Réseau Environnement Santé.

Mme la Secrétaire Générale et sa collaboratrice, ont écouté avec attention et sans interruption tous les points abordés.

La délégation a pu exposer les préoccupations des aveyronnais quand aux diverses conséquences financières, techniques, sanitaires, atteinte à la vie privée que soulèvent les compteurs Linky.

Tout d'abord les collectifs demandent à la préfecture d'instaurer une médiation auprès du SIEDA qui refuse depuis deux ans toute entrevue.

- Nous évoquons les nombreux témoignages d'aveyronnais à propos des méthodes de déploiement souvent agressives de la part des entreprises sous-traitantes de pose des compteurs.

Le libre choix des usagers doit être respecté en cas de refus du compteur ainsi que leurs propriétés privées tels que les jardins.

- Nous mettons en avant les dysfonctionnements parfois graves des appareils ménagers allant jusqu'à l'incendie des locaux où se trouve le compteur en raison des incompatibilités des compteurs Linky avec les câblages préexistants dans les habitations et les commerces.

Nous demandons que soient revérifiées toutes les installations ou, à minima, l'ampérage choisi par les poseurs pour les disjoncteurs de branchement.

Nous mettons en avant la possibilité espérée des communes de choisir des technologies qui, tout en correspondant aux exigences législatives de la loi de transition énergétique et à ses ambitions, laisse libres les communes de refuser ce système Linky au profit d'un autre (compteurs blancs récents préexistants et pouvant se relier par la fibre optique).

- Nous précisons que ce projet n'a pas pour ambition la transition énergétique mais seulement les marchés du BigData et des objets connectés dans la maison. En effet, le CPL G3 permettra potentiellement à ENEDIS d'entrer en relation avec tous nos appareils domestiques équipés de puces par les équipementiers.

- Les dangers sanitaires liés au nouveau Courant Porteur en Ligne de la génération G3, qui, par effet d'antenne parcourt tous les circuits électriques des habitations 24h/24h, de 4 à 10 fois par minute selon l'ANSES.

Des experts indépendants ont prouvé les dangers des ondes électromagnétiques qui se cumulent dans l'habitat (portables, wifi, réseaux électriques, et objets connectés). Le CPL rajoutera malheureusement à cet électrosmog ambiant.

Nous demandons l'application de la loi Abeille au sujet de la sobriété nécessaire sur les champs électromagnétiques, car le législateur a fait le choix de consacrer cet objectif de sobriété en lui donnant l'avantage sur le développement des réseaux de télécommunications.

Nous souhaitons qu'à minima, en plus du libre choix, soit proposé un filtre gratuitement à tous les particuliers qui le souhaitent tel que le recommande l'ANSES.

Enfin, nous avons abordé le sujet de la Directive Européenne n°2009/72/CE qui précise que les Etats membres ont le libre choix en matière d'énergie et n'impose pas les compteurs communicants tels que le linky.

En conclusion, Madame la Secrétaire Générale nous informe que notre demande va être relayée par la préfecture auprès du SIEDA.

Les collectifs proposent enfin, en élargissant le sujet aux ondes de téléphonie, la création d'une instance de concertation auprès de la préfecture, comme le permet la loi Abeille, en vue d'une médiation avec les divers opérateurs qui installent à tout va sans prendre en compte la santé et l'avis des personnes vulnérables.

Le 28 juillet 2018, par les collectifs aveyronnais d'information sur les compteurs communicants.